

Article 6 de l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux installations électriques des équipements de travail non soumis à des règles de conception lors de leur première mise en service

Date de mise à jour : 12 Juillet 2023

Notre analyse

Les différentes enveloppes et les canalisations électriques doivent être adaptées aux influences externes auxquelles l'équipement est soumis (poussières, eau, vent...).

Article 6 de l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux installations électriques des équipements de travail non soumis à des règles de conception lors de leur première mise en service

Les différentes enveloppes et les canalisations électriques doivent être adaptées aux influences externes auxquelles l'équipement est soumis.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



J'interviens sur des réseaux électriques

Cliquez ici pour accéder à cet outil